



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés  
publiques et des affaires  
décentralisées

4<sup>ème</sup> bureau  
Institutions locales

Affaire suivie par : Magali DONNET  
Tél. : 04 72 61 60 94  
Courriel : magali.donnet@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69 - 2016 - 06 - 17 - 002

**relatif à la fixation des dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône et de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes du 14 octobre 2016**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié, relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

VU le décret n°2016-80 du 29 janvier 2016 portant création de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les déclarations de candidatures seront reçues du lundi au vendredi à la Préfecture du Rhône, bureau des institutions locales, 18 rue de Bonnel, entrée C2, salle 102, à compter du jeudi 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 et le lundi 12 septembre 2016 de 9h00 à 12h00.

**Article 2** : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 17 JUN 2016

Le préfet, Préfet  
Secrétaire général  
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Xavier INGLEBERT

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)